

Mise en œuvre d'une période de césure à l'Université

Référence : circulaire n°2015-122 du 22-07-15 publiée au BOEN n°30 du 23 juillet 2015

1) Définition et principes de la période de césure

- Période d'expérience personnelle
- C'est un droit de l'étudiant qui conserve son statut et tous les droits y afférent (Bourse, Sécurité sociale,...)
- Caractère non obligatoire
- Public : étudiants inscrits dans les diplômes nationaux mais impossible avant une année de PACES (l'université ne voulant pas encourager une rupture d'égalité entre étudiants se préparant à un concours) : La suspension du cursus sera possible dès le début de la 1^{ère} année du cursus (après affectation par Admission Post-bac notamment).
- Durée : minimum un semestre universitaire (dans ce cas, uniquement dans un cadre annuel comptant un semestre déjà validé), maximum une année universitaire.
- Demande de césure comprend une lettre de motivation indiquant les modalités de réalisation de la césure.
- Soumis formellement à l'approbation du Président de l'université.
- Rappel : en cas de césure passée à l'étranger : la législation du pays d'accueil s'appliquera

2) La période de césure peut se dérouler

- à la suite d'un stage obligatoire et être effectuée dans le même organisme d'accueil dans des fonctions différentes
- en France ou à l'étranger
- dans le cadre d'un stage (si durée égale à un semestre) : dans ce cas, la réglementation en matière de stages s'applique
- dans le cadre d'une période de formation en milieu professionnel (ex : CDD)
- dans le cadre d'un engagement bénévole, d'un service civique ou d'un volontariat associatif
- pour suivre une formation dans un domaine différent de celui du cursus suspendu
- pour préparer un projet de création d'activité (étudiant-entrepreneur)

3) Droits et devoirs des étudiants

- Maintien d'un lien constant avec son établissement
- Maintien du droit à bourse de l'enseignement supérieur
- Si la césure se déroule à l'étranger, l'étudiant doit effectuer les démarches permettant de bénéficier

d'une couverture maladie et d'une prise en charge des soins médicaux

- Les boursiers sont dispensés des frais d'inscription et les non-boursiers les paient, même en cas de « césure semestrielle »

- L'étudiant suspend formellement sa scolarité, il ne peut donc pas passer son diplôme, ni aller à une session de rattrapage.

4) Proposition de procédure

- Faire remplir à l'étudiant le document « Formulaire de césure » (en 2 parties : demande de l'étudiant et contrat pédagogique)

- Dépôt de la demande de l'étudiant au plus tard au 31 mai (pour projet de césure l'année suivante) ou 15 octobre (pour projet de césure l'année suivante ou le semestre impair suivant) auprès de la scolarité concernée.

- Etude de la demande et avis des responsables de formation. Cas particulier en licence : réunion du groupe « licences » élargi à la Vice-présidence étudiants et à un élu étudiant CFVU par domaine, d'une part, en juin et, d'autre part, en octobre ou novembre pour étudier toutes les demandes.

- Au niveau de l'université, Commission « césure recours »

composée de la Vice-présidence CFVU, de la Vice-présidence étudiants et de la Direction de la DEVU afin de traiter tout recours dirigé contre une décision défavorable prise par un responsable de formation.

- En cas d'acceptation de la césure, est donné un accord formel garantissant la réintégration de l'étudiant ou son inscription dans le semestre ou l'année suivant la période de césure - Inscription formelle de l'étudiant par la scolarité concernée le moment venu.

- Identifier clairement les étudiants en période de césure dans le SI scolarité (APOGEE) en vue de la remontée ministérielle SISE et afin de pouvoir délivrer une attestation de césure à l'étudiant.

- Bilan qualitatif et quantitatif de la procédure à Paris Descartes (en prévision de la demande du ministère)

Fait à Paris, le
Le Président de l'Université



Frédéric Dardel

Période de césure - Demande

Demande à déposer par l'étudiant à la scolarité concernée dans les délais impartis avant le début du semestre concerné par la césure

Nom : Prénom : n° étudiant :

Formation dans laquelle le cursus souhaite être suspendu (mention, parcours, année d'origine et de réintégration) :

.....

La nature de la période de césure prend la forme de (cocher une case au choix) :

- Césure avec stage : devra faire l'objet d'une convention de stage tripartite conformément aux textes en vigueur et annexée à la présente convention
- Césure en milieu professionnel en France (personnel rémunéré) : devra faire l'objet d'un contrat entre l'étudiant(e) et l'organisme employeur (entreprise) conformément au code du travail
- Césure en France dans le cadre d'un engagement : le type d'engagement doit être précisé dans le résumé ci-après (service civique, volontariat, bénévolat auprès d'une association, etc.)
- Césure dans une autre formation (à préciser dans le résumé ci-après)
- Césure avec entrepreneuriat suivant le dispositif « étudiant-entrepreneur » (à préciser dans le résumé ci-après)
- Césure hors du territoire français (à préciser dans le résumé ci-après)
- Autres (à préciser dans le résumé ci-après)

Date de la période de césure souhaitée :

Résumé du projet de césure : **joindre obligatoirement une lettre de motivation détaillant les modalités de réalisation de césure**

Nom du responsable de formation d'origine :

.....

Avis :

.....

Date et signature :

Date et signature de l'étudiant :

<p>Nom du responsable de formation dans laquelle l'étudiant sera réintégré (si autre université, nom et signature du Président) :</p> <p>Avis :</p> <p>Date et signature :</p>	<p>Le Président de l'Université, et par délégation le Directeur de la composante</p> <p>Décision :</p> <p>Date et signature :</p>
--	---

En cas d'avis défavorable, merci de motiver le refus :
.....
.....

L'étudiant a deux mois pour contester cette décision auprès du Président de l'université

En cas d'avis favorable, remplir le contrat pédagogique ci-après.

Période de césure - Contrat pédagogique

A remplir si avis favorable des responsables de formation

Le présent contrat est établi entre l'étudiant(e), né(e) le,
domicilié
..... et l'Université Paris Descartes, représentée par
son Président.

Ce contrat a pour but de préciser les conditions dans lesquelles l'étudiant(e)
..... est autorisé(e) à effectuer une période de césure du
..... au et à réintégrer l'université à son retour.

Les parties s'engagent à respecter les clauses suivantes :

La nature de la période de césure prend la forme de (cocher une case au choix) :

- Césure avec stage : devra faire l'objet d'une convention de stage tripartite conformément aux textes en vigueur et annexée à la présente convention
- Césure en milieu professionnel en France (personnel rémunéré) : devra faire l'objet d'un contrat entre l'étudiant(e) et l'organisme employeur (entreprise) conformément au code du travail
- Césure en France dans le cadre d'un engagement : le type d'engagement doit être précisé dans le résumé ci-après (service civique, volontariat, bénévolat auprès d'une association, etc.)
- Césure dans une autre formation (à préciser dans le résumé ci-après)
- Césure avec entrepreneuriat suivant le dispositif « étudiant-entrepreneur » (à préciser dans le résumé ci-après)
- Césure hors du territoire français (à préciser dans le résumé ci-après)
- Autres (à préciser dans le résumé ci-après)

Date de la période de césure :

Résumé du projet de césure :
.....
.....
.....

.....
Inscription administrative 201 /201 (Année N de la demande / nom et code étape de la formation) :
.....

Inscription administrative 201 /201 (année N+1 /nom et code étape de la formation), dans le cas d'une
césure d'une année complète :

Modalités de suivi et d'accompagnement pédagogique :
.....
.....
.....

Demande de maintien ou non de la bourse (case à cocher si concerné) :

OUI

NON

Le présent contrat est établi en trois exemplaires originaux (un pour l'étudiant, un pour chaque responsable de formation). Une copie sera conservée par le service de la scolarité concerné.

<p>Nom du responsable de formation d'origine :</p> <p>Date et signature :</p>	<p>Date et signature de l'étudiant :</p>
<p>Nom du responsable de formation dans laquelle l'étudiant sera réintégré :</p> <p>Date et signature :</p>	<p>Le Président de l'Université, et par délégation le Directeur de la composante</p> <p>Date et signature :</p>